



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE
BOARD OF INTERNAL ECONOMY

Déclaration

Divulgence améliorée des dépenses des députés

Ottawa – Le 23 octobre 2013 – Le Bureau de régie interne a décidé d’améliorer davantage la divulgation des dépenses des députés. Outre les modifications déjà apportées au plus récent *Rapport de dépenses des députés* publié sur www.parl.gc.ca le mois dernier, les améliorations suivantes entreront en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Divulgence améliorée

La formule de divulgation améliorée permettra ce qui suit :

- présenter les Contrats de services à titre de catégorie distincte (présentement, les salaires des employés et les contrats de services sont amalgamés sur une même ligne);
- de présenter les Frais d’hébergement des députés séparément de la catégorie Indemnités journalières des députés (présentement, les frais d’hébergement des députés et leurs indemnités journalières sont amalgamés sur une même ligne);
- ajouter à la catégorie Accueil les sous-catégories Événements, Cadeaux et Rencontres (présentement, amalgamés sur une même ligne).

Ces améliorations s’ajoutent à celles déjà apportées au [Rapport des dépenses de députés pour l’exercice 2012-2013](#), dans lequel les dépenses pour chaque type de voyageur sont présentées sur une ligne distincte, le nombre de points de déplacement régulier et spécial ainsi que le nombre de points pour les déplacements aux États-Unis sont divulgués. Il présente également les dépenses liées à une résidence secondaire séparément des frais d’hébergement et des indemnités journalières du député.

Divulgence des points de déplacement spécial

Les détails de l’utilisation de tous les points de déplacement spécial seront également divulgués, y compris le voyageur, la destination, les dates de départ et de retour, une description du but du déplacement et le coût total du transport.

Les députés reçoivent un maximum de 25 points de déplacement spécial qu’ils peuvent utiliser pour des déplacements au Canada autres que ceux à destination ou en provenance de leur circonscription, ou bien encore pour des déplacements spéciaux à Washington, D.C. ou à la ville de New York (maximum de 4 points de déplacement spécial, dont 2 peuvent être utilisés pour la ville de New York).

Rapports trimestriels à compter du 1^{er} avril 2014

À compter du 1^{er} avril 2014, les dépenses des députés, y compris l'utilisation des points de déplacement spécial, feront l'objet de rapports trimestriels. Le premier *Rapport de dépenses des députés* trimestriel amélioré (1^{er} avril – 30 juin 2014) sera publié d'ici le 30 septembre 2014. Afin que ces changements puissent entrer en vigueur, les systèmes financiers devront être modifiés.

Le nouveau calendrier établi pour les rapports trimestriels cumulatifs sera le suivant : premier trimestre (avril à juin), au plus tard le 30 septembre; premier et deuxième trimestres (avril à septembre), au plus tard le 31 décembre; premier, deuxième et troisième trimestres (avril à décembre), au plus tard le 31 mars; premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres (avril à mars), au plus tard le 30 juin.

Le Bureau de régie interne est l'organe directeur de la Chambre des communes. Il est créé en vertu de la [Loi sur le Parlement du Canada](#) et compte une représentation égale de députés du parti au pouvoir et des partis officiellement reconnus (ceux qui occupent au moins 12 sièges à la Chambre). Le Président de la Chambre en assume la présidence. Le Bureau est chargé d'établir les [règlements administratifs](#), les politiques et les lignes directrices sur les dépenses et les ressources fournies aux députés pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions parlementaires. Ce pouvoir est conféré au Bureau par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Les [procès-verbaux des réunions du Bureau](#) sont déposés à la Chambre et publiés sur le site [parl.gc.ca](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur le Bureau de régie interne, veuillez consulter le site [parl.gc.ca](#).

— 30 —

Renseignements aux médias :
Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau du Président de la Chambre des communes
Téléphone : 613-995-7882 | Courriel : heather.bradley@parl.gc.ca